



## ARRETE N°2023 / 30 LIMITATION DE CIRCULATION VOIE COMMUNALE BOURNAC

Le Maire de la commune de Saint-Christophe-Vallon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants, L2213-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police en matière de stationnement et de circulation,  
Vu le code de la route, notamment les articles régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation et les articles R411-4 concernant les ouvrages d'art,  
Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 26 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967,  
Vu le rapport d'expertise de la société SOCOTEC Infrastructures en date du 9 mars 2023,

\*\*\*\*\*

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal,

Considérant que la dégradation de la structure de l'ouvrage d'art sur la voie communale Bournac menant au lieu-dit Bournac à partir de la RD 11, peut compromettre la sécurité des usagers,

Considérant les mesures de sécurité immédiates proposées par la société SOCOTEC Infrastructures,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur la voie communale Bournac,

### Arrête

**Article 1 :** La circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé est supérieur à dix tonnes, est interdite sur la voie communale menant au lieu-dit Bournac.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mis en place par les services techniques de la municipalité.

**Article 3 :** Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 4 :** Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marcillac, le secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et de sa diffusion par voie de publication et d'affichage habituelle.

Fait à Saint Christophe Vallon, le 22 mai 2023

Le Maire,  
Christian GOMEZ

